

AVIS PUBLIC

CONSULTATION SUR LE PROJET DE VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

Le 18 juin 2025, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska a adopté un projet d'énoncé de vision stratégique, et ce, par le biais de la résolution numéro 2025-06-162.

Avis public est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, qu'une commission, formée des élus du Comité d'aménagement durable et environnement (CADE), tiendra 4 assemblées de consultation publique aux dates, heures et lieux suivants :

Saint-Léonard-d'Aston

Lundi 8 septembre 2025, entre 18 h 30 et 19 h 30
Salle du Conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston
444, rue de l'Exposition à Saint-Léonard-d'Aston

Pierreville

Mardi 9 septembre 2025, entre 18 h 30 et 19 h 30
Salle du Conseil municipal de Pierreville
26, rue Ally à Pierreville

Saint-François-du-Lac

Lundi 15 septembre 2025, entre 18 h et 19 h
Local 374
374, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac

Saint-Célestin Village

Date : 2 septembre 2025
Heure : 17h30 à 18h30
Lieu : Salle du Conseil municipal de Saint-Célestin Village
570, rue Marquis, Saint-Célestin Village

Au cours de ces assemblées, la Commission expliquera le projet d'énoncé de vision stratégique et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC de Nicolet-Yamaska a été adopté tel qu'il suit :

Engagée dans une transition socioécologique structurante, la MRC de Nicolet-Yamaska oriente ses actions vers un avenir durable, équitable et respectueux des écosystèmes.

En misant sur des services de proximité accessibles et de qualité, la MRC renforce le tissu social et économique local. Elle encourage une cohabitation harmonieuse entre les milieux naturels, agricoles, résidentiels et culturels, dans une perspective d'équilibre et de respect mutuel. Grâce à sa résilience, elle s'adapte aux changements climatiques, économiques et sociaux avec agilité et solidarité.

Elle valorise une agriculture durable, pilier de son identité territoriale, en soutenant les pratiques agroenvironnementales et l'autonomie alimentaire.

Par l'innovation, elle stimule la créativité et développe des solutions adaptées aux enjeux contemporains. La collaboration entre les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises est encouragée afin de renforcer la cohésion sociale et la capacité d'agir collectivement.

La MRC de Nicolet-Yamaska place l'inclusion au centre de ses priorités, en favorisant la participation de toutes et tous à la vie collective. Par cette approche intégrée et humaine, elle accroît son attractivité et affirme son rôle de territoire accueillant, innovant et durable.



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1
Téléphone : (819) 519-2997
Télécopieur : (819) 519-5367
www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

De plus, une copie du projet peut être consultée au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Fait et donné à Nicolet, ce 13^e jour du mois d'août 2025.

Chantal Tardif
Directrice générale et
Greffière-Trésorière